

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE – SCÉNARIO 1

Aperçu

Les recommandations fournies dans ce document ont pour but de soutenir les leaders des écoles et des autorités scolaires afin d'assurer un retour sécuritaire à l'apprentissage en classe et de réduire les risques de transmission de la COVID-19 en septembre 2020 en vertu du scénario 1 du Plan de retour en classe.

Le terme « école » englobe les écoles publiques, séparées, francophones, les écoles à charte, les autorités scolaires indépendantes (privées), les établissements indépendants (privés) de services préscolaires, les programmes en ligne ou d'enseignement à distance et les autorités responsables de l'éducation des Premières Nations. Les activités scolaires qui pourraient être touchées par ces recommandations incluent les sports, la musique et les excursions dans la communauté ou dans d'autres écoles, les services de garde en dehors des heures scolaires normales (avant et après l'école), les journées d'activités ou de perfectionnement professionnel et les camps de jour organisés pendant les congés scolaires.

Même si cette information est pertinente pour toutes les écoles, nous reconnaissons que les écoles des Premières Nations situées sur les réserves relèvent du gouvernement fédéral. Par conséquent, l'information est communiquée aux écoles des Premières Nations uniquement à titre d'information. En ce qui concerne l'information sur la santé publique, les questions portant sur la COVID-19 ou pour déclarer des cas, les écoles des Premières Nations devraient communiquer avec leur centre de santé local, Services aux Autochtones (Premières Nations) Canada ou la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPN) – (voir l'annexe A), comme elles le font normalement.

Il existe des mesures que l'on peut prendre dans les scolaires en Alberta pour réduire le risque de transmission des maladies respiratoires, dont la COVID-19. Ces mesures incluent, sans s'y limiter, l'hygiène des mains, le respect de l'étiquette respiratoire, l'éloignement physique, la désinfection et le nettoyage plus fréquents, et le fait de demander que le personnel et les enfants ou les élèves demeurent à la maison s'ils sont malades. Ces mesures permettent de soutenir de manière importante la santé et le bien-être de nos enfants et élèves, de notre personnel et de notre communauté. Les autorités scolaires, en consultation avec leur médecin hygiéniste local (Medical Officer of Health [MOH]), devraient suivre les recommandations relatives au plan de retour en classe en fonction de leur propre situation.

INFORMATIONS SUR LA COVID-19

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE – SCÉNARIO 1

En plus des stratégies énumérées ci-dessus, le port du masque non médical est obligatoire pour tout le personnel et les élèves de la 4^e à la 12^e année dans tous les espaces communs de l'école en dehors de la salle de classe où l'éloignement physique n'est pas possible, et dans les autobus scolaires. Le masque n'est pas nécessaire lorsque le personnel et les élèves sont assis dans la classe pendant l'enseignement s'il y a un éloignement approprié entre le personnel et les élèves, et s'il y a la plus grande distance possible entre les pupitres (selon le principe qu'une distance de deux mètres devrait être maintenue là où c'est possible). L'utilisation du masque non médical pour les élèves de la maternelle à la 3^e année sera considérée, mais n'est pas systématiquement recommandée.

Les écoles et les autorités scolaires devraient formuler leurs propres plans concernant la COVID-19 avant le retour à l'apprentissage en classe.

Les parents ou tuteurs jouent un rôle de premier plan dans le processus de dépistage relié aux activités quotidiennes de leur enfant à l'école.

Les médecins hygiénistes et leurs responsables désignés sont disponibles pour venir en aide aux autorités scolaires partout dans la province. Leur rôle est de donner des recommandations sur les risques reliés aux maladies transmissibles et sur la gestion des risques. Si vous avez des préoccupations, avez besoin de conseils particuliers ou avez des questions sur la manière de mettre en œuvre les mesures présentées dans ce document, veuillez communiquer avec les services de santé publique environnementale de votre zone (voir annexe B) pour obtenir de l'aide.

Alberta Health Services communiquera avec toutes les écoles où il y a un cas confirmé ou probable de la COVID-19. Les mesures de santé publique pour la gestion de l'épidémie sont à la discrétion du médecin hygiéniste de la zone. Le gouvernement de l'Alberta, en collaboration avec les responsables locaux, prendra les décisions relatives au recours à des plans alternatifs en matière de prestation des programmes ou à la fermeture d'écoles.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Atténuation des risques reliés à la COVID-19

Sécurité générale des bâtiments	<ul style="list-style-type: none">• Les bâtiments scolaires doivent être complètement nettoyés avant le retour en classe.• Dans de nombreux bâtiments scolaires, le débit de l'eau du réseau d'alimentation en eau a été réduit ou interrompu pendant la pandémie, ce qui a entraîné la stagnation de l'eau dans les tuyaux. Avant le début des cours d'été, chaque site doit s'assurer que l'eau douce circule dans les canalisations d'alimentation d'eau et non l'eau stagnante. Vous pouvez obtenir des recommandations sur la vidange des canalisations d'eau ici (en anglais seulement).• On doit vérifier les systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) afin d'assurer une ventilation adéquate.• On doit enlever les tapis et les meubles mous qui ne peuvent pas être facilement nettoyés et désinfectés.• Les écoles doivent élaborer des procédures qui décrivent l'hygiène des mains et les exigences en matière de nettoyage pour les écoles; ces procédures doivent porter sur :<ul style="list-style-type: none">○ la présence de désinfectant pour les mains contenant au moins 60 pour cent d'alcool puisque son efficacité est prouvée contre la COVID-19. Le désinfectant pour les mains peut contribuer à réduire le risque d'infection ou la propagation des microorganismes lorsque le lavage des mains n'est pas possible. Si les parents ont des questions relativement à l'utilisation par leur enfant d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool, ils doivent communiquer avec la direction de leur école pour discuter d'alternatives possibles,○ une réserve de désinfectant pour les mains sera distribuée à toutes les autorités scolaires. La quantité qui sera fournie à une autorité scolaire sera basée sur sa population étudiante,○ l'installation de désinfectant pour les mains dans les entrées, les sorties et près des équipements qui sont touchés souvent tels que les microondes et les distributeurs automatiques, ainsi que dans les zones à forte fréquentation,
--	---

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

- les surfaces à contacts fréquents (y compris les abreuvoirs),
- les toilettes,
- l'équipement partagé,
- les espaces secondaires et les salles communes,
- les autres endroits pertinents.
- On doit nettoyer et désinfecter plus fréquemment les endroits et l'équipement touchés souvent (p. ex. les fours à microondes et les distributeurs) à l'intérieur et à l'extérieur des salles de classe.
 - Les désinfectants employés doivent avoir un numéro d'identification du médicament (DIN) et un énoncé sur son efficacité en tant que virucide. Autrement, on peut utiliser une solution d'eau de Javel de 1 000 ppm. On peut trouver plus d'information sur le nettoyage et la désinfection [ici](#) (en anglais seulement).
- Les élèves et le personnel doivent pratiquer l'hygiène des mains quand ils entrent et sortent de l'école, ainsi qu'avant d'entrer dans la salle de classe.
- Une bonne hygiène des mains et un respect de l'étiquette respiratoire sont nécessaires et doivent être encouragés de façon régulière auprès des élèves et du personnel.
- Les abreuvoirs peuvent continuer à fonctionner. Les embouts d'abreuvoir ne sont pas une source importante de transmission de virus et doivent être nettoyés selon les recommandations du manufacturier.
 - Les poignées et les boutons-poussoirs des abreuvoirs sont considérés comme des surfaces fréquemment touchées et doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement. On peut encourager les élèves à remplir leurs bouteilles d'eau plutôt que de boire à même l'embout d'un abreuvoir.
- Autres ressources d'Alberta Health Services en anglais :
 - [Affiches](#) d'AHS sur la prévention et le contrôle des infections
 - Affiches sur le lavage des mains (AHS)
 - [Affiche 1](#)
 - [Affiche 2](#)
 - [Affiche](#) Comment se laver les mains (AHS)

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Affiche Comment utiliser un rince-mains ou le désinfectant pour les mains (AHS)
<p>Évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant de quitter la maison, le personnel, les enfants ou les élèves, les visiteurs et les bénévoles qui entreront à l'école pour leur travail ou leur apprentissage devraient s'autoévaluer pour vérifier la présence de symptômes chaque jour où ils se rendent à l'école au moyen du Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé (Alberta Health). • Les parents et les enfants ou les élèves devraient recevoir un exemplaire du questionnaire d'évaluation lors de l'inscription à l'école et comprendre qu'il faut le remplir chaque jour. • Les écoles doivent conserver un registre des conditions médicales préexistantes connues des élèves. Si un élève développe des symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition médicale préexistante connue (p. ex. des allergies), l'élève devrait être testé pour la COVID-19 afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner. • On doit demander à toute personne qui signale des symptômes de rester à la maison, d'obtenir des conseils sur la santé au besoin (p. ex. téléphoner à Health Link 811 ou à leur médecin de famille, ou au 911 en cas d'urgence) et de remplir le questionnaire AHS Online Self-Assessment pour déterminer si elle devrait être testée. • On devrait poser des affiches pour rappeler à tous de ne pas entrer s'ils présentent des symptômes de la COVID-19, même si ces symptômes ressemblent à ceux d'un léger rhume.
<p>Cohortes (regroupements)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques de transmission de la COVID-19 sont réduits lorsqu'on limite l'exposition aux autres personnes. • La recherche des contacts est plus facile lorsqu'on maintient les mêmes groupes (cohortes). On recommande, là où il est possible de le faire, que les élèves soient regroupés par classe.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none"> • On définit une cohorte comme un groupe d'élèves et de personnel scolaire qui demeurent ensemble. La taille de la cohorte dépend de l'espace physique de la classe ou du lieu d'apprentissage. • Le regroupement par cohorte réduit le nombre de contacts étroits qu'une personne atteinte de la COVID-19 peut avoir à l'école et aide les responsables de la santé publique qui effectuent la recherche des contacts et cherchent à circonscrire une épidémie. À des fins de recherche des contacts, il serait préférable de limiter le nombre maximal de personnes dans une pièce à un nombre qui permet l'éloignement physique (p. ex. moins d'élèves dans une salle plus petite et plus d'élèves dans une salle plus grande).
<p>Éloignement physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement physique (distance de deux mètres) est une mesure de santé publique fort utile pour aider à prévenir la propagation des maladies. Augmenter l'espace entre les personnes diminue le risque de transmission. Là où il est impossible de placer les pupitres à deux mètres de distance, le plus grand espacement possible est recommandé. <ul style="list-style-type: none"> ○ S'il est impossible de placer les pupitres ou les tables à deux mètres de distance, les élèves devraient être disposés de manière à ne pas être en face les uns des autres (p. ex. en rangées plutôt qu'en petits groupes de 4 ou en demi-cercle). Ainsi, si un élève tousse ou éternue, il est peu probable qu'il le fasse directement dans le visage d'un autre élève. • Dans les situations où l'éloignement physique n'est pas possible (p. ex. les autobus, les salles de classe ou certaines activités sportives), on recommande fortement de placer encore plus d'importance sur l'hygiène des mains, le respect de l'étiquette respiratoire, le fait de ne pas participer si on est malade, et la désinfection et le nettoyage habituels avant et après les activités. • Il est tout de même recommandé de maintenir l'éloignement physique à l'intérieur de la cohorte dans la mesure du possible afin de minimiser le risque de transmission des maladies (p. ex. espacer les pupitres).
<p>Masques faciaux non médicaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les masques faciaux non médicaux peuvent jouer un rôle dans la réduction de la transmission de la COVID-19

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

dans la communauté lorsqu'ils sont portés de façon appropriée et que les mesures d'hygiène sont suivies, notamment lorsque l'éloignement physique n'est pas possible.

- Le port de masques non médicaux est obligatoire pour tout le personnel, les enseignants et les élèves de la 4^e à la 12^e année dans tous les milieux scolaires lorsqu'ils se trouvent dans des espaces communs de l'école en dehors de la salle de classe, et dans l'autobus scolaire, là où ils ne sont pas capables de maintenir l'éloignement physique recommandé. Les masques non médicaux ne sont pas nécessaires lorsque les élèves sont assis dans la classe pendant l'enseignement s'ils suivent les recommandations d'éloignement physique recommandées ci-dessus. Quand des activités dans la classe impliquent des contacts rapprochés entre des élèves ou entre des élèves et des enseignants ou du personnel, les masques non médicaux devraient être utilisés pendant cette activité.
 - Deux masques réutilisables par élève ou par membre du personnel dans ce groupe seront fournis par le gouvernement de l'Alberta. Des masques supplémentaires à usage unique seront disponibles dans les écoles si nécessaire.
 - Le port du masque est obligatoire pour ce groupe avec d'autres stratégies pour atténuer les risques de transmission de la COVID-19, tels que l'éloignement physique, les cohortes lorsque cela est possible, le dépistage quotidien, une bonne hygiène et un nettoyage accru.
 - Il est de plus en plus évident que les élèves plus âgés peuvent être plus susceptibles de transmettre la COVID-19 que les élèves plus jeunes, et qu'ils courent plus de risques de contracter une maladie importante que les élèves plus jeunes.
 - Il faut se laver les mains avant et après avoir mis et retiré les masques faciaux non médicaux. Il faut éviter de toucher le masque une fois qu'il est en place. Les masques doivent être changés lorsqu'ils deviennent mouillés ou salis.
 - Après avoir enlevé un masque facial non médical réutilisable qui sera porté à nouveau avant d'être

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

lavé, il doit être rangé dans un sac qui respire ou un contenant propre (permettant l'évaporation). Envisagez d'utiliser un sac qui peut être lavé. Tous les masques doivent avoir deux côtés distincts, un côté qui touche le visage et un autre qui est tourné vers l'extérieur.

- Ne réutilisez pas les masques mouillés ou salis avant de les laver. Un masque mouillé ou sali qui doit être lavé doit être placé dans un sac ou un contenant scellé où il est conservé jusqu'à ce qu'il puisse être rapporté à la maison et lavé.
- Les masques jetables endommagés ou sales doivent être jetés dans une poubelle doublée d'un sac en plastique.
- Un très petit nombre de personnes peuvent ne pas être en mesure de porter un masque en raison de problèmes sensoriels ou de santé. Les écrans faciaux ne sont pas considérés comme équivalents aux masques faciaux non médicaux. Il est important de se conformer à d'autres pratiques de prévention personnelles telles que l'hygiène des mains et l'éloignement physique autant que possible.
- Des recommandations supplémentaires sur le port de masques faciaux non médicaux sont disponibles [ici](#) (en anglais seulement).
- Exemptions à l'obligation de porter un masque pour tous les enseignants et les membres du personnel, et les élèves de la 4^e à la 12^e année dans tous les milieux scolaires :
 - les personnes qui sont incapables de placer, d'utiliser ou d'enlever un masque facial non médical sans aide;
 - les personnes qui sont incapables de porter un masque facial non médical en raison d'une préoccupation ou d'une restriction mentale ou physique, ou d'un motif protégé en vertu de l'Alberta Human Rights Act;
 - les personnes qui consomment de la nourriture ou des boissons dans des endroits désignés;
 - les personnes qui font de l'exercice physique;

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

- les personnes qui fournissent des soins ou de l'aide à une personne ayant une incapacité où le port d'un masque facial non médical entraverait cette fourniture de soins ou d'aide;
- les personnes qui fournissent des services qui nécessitent le retrait temporaire du masque facial non médical;
- les endroits où des barrières physiques ont été installées entre les personnes.
- Les masques faciaux non médicaux peuvent être envisagés, mais ne sont pas systématiquement recommandés pour les plus jeunes élèves de la maternelle à la 3^e année. Il est recommandé que ces élèves se conforment plutôt aux autres stratégies de santé publique qui limitent le risque de transmission de la COVID-19, telles que les cohortes, se laver les mains et le respect de l'étiquette respiratoire pour réduire le risque de transmission.
 - Les masques ne sont pas systématiquement recommandés pour les plus jeunes élèves de la maternelle à la 3^e année en raison des difficultés liées à l'ajustement, à la conformité et à la faible transmission du virus chez les jeunes enfants.
 - Des enfants plus jeunes peuvent être incapables de ne pas toucher à leur masque, et cela pourrait mener à un risque plus élevé de transmission du virus que le fait de ne pas porter de masque du tout.
 - On encourage le port du masque facial non médical pour les jeunes enfants dans la communauté pour des interactions brèves et occasionnelles où l'éloignement physique n'est pas possible ou est imprévisible. Bien que ces enfants soient généralement supervisés par des parents ou tuteurs qui peuvent veiller au bon usage des masques, les jeunes enfants en milieu scolaire ne sont pas toujours sous surveillance directe et les enseignants ne sont pas toujours en mesure de surveiller de manière consistante l'utilisation des masques dans ce groupe.
 - Les parents ou tuteurs qui envisagent de faire porter un masque facial non médical à leur enfant

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>de la maternelle à la 3^e année doivent faire leur choix sur la base d'une évaluation des risques, notamment la capacité de l'enfant à utiliser systématiquement le masque facial non médical correctement et en toute sécurité pendant la journée, qui peuvent dépendre de divers facteurs tels que l'âge, la maturité, les capacités physiques et la compréhension.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les directions d'école doivent élaborer un plan pour s'assurer que les élèves malentendants ou pouvant se fier à des indices faciaux sont en mesure de communiquer avec les autres dans les endroits où des masques faciaux non médicaux sont portés, ou que leurs besoins éducatifs sont satisfaits lorsque les enseignants portent des masques faciaux non médicaux en classe. Cela peut inclure l'utilisation de masques transparents. Comme pour les autres masques faciaux non médicaux, il est important que les masques transparents couvrent le nez et la bouche, et qu'ils soient bien ajustés sur le visage. • Le personnel de l'école doit surveiller et traiter toute discrimination ou intimidation d'un élève associée au port ou non d'un masque non médical. • Les parents ou tuteurs doivent être encouragés à aider leurs enfants à se sentir à l'aise avec le port d'un masque. Les masques ne doivent pas être portés par une personne qui ne peut pas les enlever sans aide (par exemple, en raison de son âge, de ses capacités ou de son état de développement). • Les écoles doivent consulter leur service de santé et de sécurité au travail désigné pour connaître les politiques relatives au port du masque et aux autres équipements de protection individuelle de leur personnel.
<p>Attentes concernant les zones de débarquement et d'entrée dans les écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles doivent élaborer des procédures pour le débarquement et l'entrée des élèves qui respectent l'éloignement de deux mètres, dans la mesure du possible, entre tous les individus (sauf les membres du même ménage). • Songez à mettre en œuvre des stratégies qui se conforment à l'éloignement physique comme de décaler l'heure et le lieu des arrivées et des débarquements, ou adoptez d'autres protocoles afin de limiter le plus

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>possible les contacts entre le personnel, les parents ou tuteurs et les enfants ou les élèves.</p>
<p>Apprentissage en personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles devraient élaborer des procédures et des plans pour l'apprentissage en personne qui respectent l'éloignement physique dans la mesure du possible, afin de séparer les cohortes dans la mesure du possible. • Songez à la meilleure manière de contrôler la circulation des personnes dans les écoles. Cela peut inclure des corridors à sens unique, ainsi que des portes d'entrée et de sortie désignées. Notez qu'il est important de ne pas réduire le nombre de sorties et de s'assurer de respecter le code des incendies. • Si deux ou plus de deux personnes de différentes cohortes doivent être à moins de deux mètres l'une de l'autre à des fins d'enseignement, de pratique ou d'examen, d'autres mesures de protection doivent être mises en place comme des contrôles techniques (comme les panneaux ou séparateurs en acrylique), des contrôles administratifs (adapter l'activité afin de minimiser ou d'éliminer la proximité physique). • Lorsqu'il planifie des activités, le personnel scolaire doit se poser les questions suivantes pour évaluer le niveau de risque que posent les activités et décider si elles devraient avoir lieu : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'activité comporte-t-elle l'utilisation de surfaces communes ou d'objets fréquemment touchés par les mains? ○ Une activité peut-elle être modifiée afin d'augmenter les possibilités d'éloignement physique? ○ À quelle fréquence est-ce qu'on nettoie (ou est-ce possible de nettoyer) les surfaces souvent touchées (p. ex. appareils électroniques, instruments, équipement, jouets)? • Afin de respecter les exigences d'éloignement physique, on décourage pour l'instant les excursions et les activités nécessitant le transport de groupe. • Décalez les pauses de diner et de gouter afin de maintenir l'éloignement physique entre les enfants et les élèves.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none">• Les expériences d'apprentissage où quelqu'un chante en personne sans protection (sans masque ou barrière physique) ou qui comportent des acclamations, des cris ou l'utilisation d'instruments à vent doivent être reportées pour l'instant. Considérez des solutions de rechange comme :<ul style="list-style-type: none">○ l'enregistrement ou la diffusion en direct de chaque interprète dans son propre lieu,○ davantage de leçons axées sur l'appréciation ou la théorie musicale,○ le choix d'instruments qui présentent moins de risques (p. ex. les instruments à percussion ou à cordes plutôt que les instruments à vent).
Attentes concernant les visiteurs et d'autres fournisseurs de services qui entrent dans l'école	<ul style="list-style-type: none">• Les membres du public peuvent entrer dans l'école à condition de respecter les procédures et les protocoles établis à l'école.• Les membres du public ne doivent pas entrer dans l'école s'ils sont malades.• Les parents ou tuteurs peuvent entrer dans l'école si leur présence est requise.<ul style="list-style-type: none">○ Lorsqu'un visiteur entre dans l'école, on doit leur demander d'utiliser le Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé (Alberta Health) avant d'entrer dans l'école.○ Si un visiteur répond OUI à n'importe quelle des questions, on ne doit pas laisser cette personne entrer dans l'école.○ Tous les visiteurs adultes et les élèves de la 4^e à la 12^e année doivent porter un masque.• On doit maintenir un registre de tous les visiteurs.<ul style="list-style-type: none">○ L'école doit utiliser le Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé (Alberta Health) avant de permettre aux fournisseurs de services comme les chauffeurs-livreurs et les sous-traitants d'entrer dans l'école.○ Si un fournisseur répond OUI à n'importe quelle des questions, on ne doit pas laisser cette personne entrer dans l'école.○ Si c'est un chauffeur-livreur qui répond OUI, le livreur ou l'école devra faire d'autres arrangements pour la livraison.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

<p>Atténuation des risques liés aux endroits très fréquentés dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles doivent utiliser des mesures de contrôle pour assurer l'éloignement physique entre tous les participants dans et à l'extérieur des salles de classe, y compris les corridors, les toilettes et les aires communes. Cela peut signifier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le décalage des heures de début et de fin des cours pour éviter l'encombrement des corridors. ○ L'utilisation de panneaux, de colonnes ou de poteaux et de signes sur le plancher. ○ Le retrait et une disposition différente des sièges dans les aires publiques pour éviter les rassemblements. ○ La restriction du nombre d'occupants dans les toilettes. ○ L'utilisation de masques non médicaux pour tout le personnel et les élèves de la 4^e à la 12^e année dans les espaces à forte circulation.
<p>Attentes liées à l'utilisation commune d'équipement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On doit éviter l'utilisation commune d'articles ou d'équipement dans la mesure du possible. • L'équipement dont l'utilisation doit être partagée doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation. • Les élèves et le personnel doivent se laver les mains avant et après avoir utilisé l'équipement partagé. • On doit faire des arrangements pour entreposer les articles personnels. • On doit fournir aux enfants et élèves un endroit où conserver leurs effets personnels.
<p>Espaces secondaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les gymnases peuvent être utilisés pour offrir des programmes d'éducation physique. <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la mesure du possible, les cours d'éducation physique devraient avoir lieu dehors puisque les risques de transmission sont plus élevés à l'intérieur qu'à l'extérieur. Suivez les directives de Guidance for Sport, Physical Activity and Recreation pendant que le retour à l'école se poursuit. ○ Les directions d'école et les enseignants devraient choisir des activités ou des sports qui respectent l'éloignement physique (p. ex. le badminton au lieu de la lutte). • Utilisez les espaces secondaires comme les gymnases et les bibliothèques pour offrir des programmes d'enseignement qui respectent l'éloignement physique.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none">• On devrait décourager l'utilisation d'articles ou d'équipement sportif partagé. L'équipement qui doit être partagé devrait être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation, ou leurs usagers devraient pratiquer l'hygiène des mains avant et après chaque utilisation.• On doit éviter les assemblées scolaires et les autres rassemblements importants (p. ex. les concerts ou les danses) et offrir des options virtuelles au lieu de rassemblements en personne.
Services alimentaires	<ul style="list-style-type: none">• Les activités comportant le partage de nourriture entre les élèves ou le personnel ne doivent jamais avoir lieu.<ul style="list-style-type: none">○ Les cours où l'on enseigne la préparation des aliments peuvent avoir lieu à condition que les élèves ne partagent pas la nourriture qu'ils préparent avec les autres élèves ou le personnel.• Pour les repas et les gouters en classe :<ul style="list-style-type: none">○ Il ne doit pas y avoir de libre-service ou de repas de style familial. Servez plutôt des repas préemballés ou des repas servis par le personnel désigné.○ Les aliments fournis par la famille doivent être conservés avec les effets de l'élève.○ Assurez-vous que les enfants ou les élèves, le personnel non désigné ou les visiteurs essentiels ne peuvent pas avoir accès aux endroits où la nourriture est préparée.○ Assurez-vous que les membres du personnel qui manipulent les aliments emploient une hygiène des mains méticuleuse et qu'ils ne travaillent pas s'ils ont des symptômes.○ Les enfants et les élèves doivent respecter l'éloignement physique lorsqu'ils mangent.○ Il ne doit y avoir aucun aliment en commun (p. ex. salières, poivrières, ketchup).○ On doit utiliser des ustensiles pour servir les aliments (pas les doigts).○ Si une école utilise une salle à manger commune et que les heures de diner sont décalées, il faut s'assurer que toutes les surfaces des tables et des chaises (y compris le bord inférieur du siège des chaises) sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none">• En ce qui concerne les programmes de service alimentaire (cafétéria), les établissements de services alimentaires doivent suivre les recommandations d'Alberta Health portant sur les restaurants indiquées ici (en anglais seulement).<ul style="list-style-type: none">○ Les cafétérias scolaires doivent employer des processus alternatifs pour réduire le nombre de personnes qui mangent ensemble en même temps.○ Retirez ou réarrangez les tables à diner afin de maintenir l'éloignement physique.○ Placez du ruban adhésif ou d'autres signes sur les planchers pour maintenir un éloignement physique de deux mètres.○ Décalez les repas pour réduire le nombre de personnes présentes à n'importe quel moment.○ Adaptez d'autres espaces pour créer des endroits additionnels où l'on peut aller manger afin de permettre que les personnes se trouvant dans la même pièce soient davantage distancées.○ N'utilisez pas de buffets. Offrez plutôt des repas préemballés ou des repas servis par le personnel.○ Distribuez les couverts, les serviettes de table et d'autres articles aux enfants et aux élèves, au lieu de permettre qu'ils se servent eux-mêmes.
<p>Quoi faire en cas de maladie</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le personnel, les parents et les enfants ou les élèves ne doivent pas entrer dans l'école s'ils présentent des symptômes de la COVID-19.• Les écoles doivent élaborer des procédures à suivre si un membre du personnel développe des symptômes durant la journée afin de permettre à cette personne de s'isoler ou de quitter l'école pour la période recommandée par la médecin hygiéniste en chef et Alberta Health Services. Le membre du personnel est encouragé à utiliser le questionnaire AHS Online Assessment Tool pour prévoir un test de la COVID-19.• Si un enfant ou un élève développe des symptômes pendant qu'il est à l'école, on doit demander à l'enfant ou à l'élève de porter un masque non médical s'il en est capable, l'isoler dans une pièce séparée et avertir ses parents de venir le chercher immédiatement. Si on ne

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

peut pas utiliser une pièce séparée, l'enfant ou l'élève doit se tenir à au moins deux mètres des autres enfants ou élèves. L'élève est encouragé à utiliser le questionnaire [AHS Online Assessment Tool](#) pour prévoir un test de la COVID-19.

- Si l'enfant ou l'élève a besoin d'un contact étroit et de soins, le personnel peut continuer à prendre soin de l'enfant ou de l'élève jusqu'à ce que le parent vienne le chercher. L'élève et le personnel doivent porter un masque et les contacts étroits avec l'élève qui peuvent mettre le personnel en contact avec les sécrétions respiratoires de l'élève doivent être évités. Si un contact étroit est requis et qu'il s'agit d'un jeune enfant, le membre du personnel devrait utiliser également un écran facial ou une protection oculaire.
- Le personnel de l'école recevra un écran facial réutilisable pour son usage dans l'école, à utiliser à la discrétion de chaque membre du personnel. Les écrans en plastique peuvent contribuer à réduire l'exposition en protégeant les yeux, le nez et la bouche de la personne qui les porte contre les éclaboussures et les projections de fluides corporels d'autres personnes. Les écrans faciaux n'étant pas équivalents aux masques, il faut quand même porter un masque tout en portant un écran facial.
- Le personnel et l'élève doivent se laver les mains avant de mettre un masque et avant et après avoir retiré le masque (selon les [recommandations sur les masques d'Alberta Health en anglais](#)), et avant et après avoir touché tout article utilisé par l'enfant ou l'élève.
- Tous les articles que l'élève a touchés ou utilisés pendant qu'il était en isolation doivent être nettoyés et désinfectés aussitôt que l'enfant ou l'élève a quitté l'école. Les articles qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés (p. ex. le papier, les livres, les cassette-têtes en carton) doivent être retirés de la salle de classe et placés dans un contenant scellé pendant au moins 10 jours.
- Chaque école recevra deux thermomètres sans contact pour l'aider à gérer la santé des élèves et du personnel.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>L'utilisation des thermomètres sera laissée à la discrétion de l'autorité scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les écoles doivent conserver un registre des conditions médicales préexistantes connues des élèves. Si un élève développe des symptômes à l'école ou ailleurs qu'à l'école qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition médicale préexistante connue (p. ex. des allergies) l'élève devrait être testé au moins une fois pour la COVID-19 afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner.• Si le taux d'absence pour maladie est de 10 % OU s'il y a un nombre inhabituel de personnes présentant des symptômes similaires, les directions d'école doivent en informer le service de santé publique local ou l'infirmière scolaire selon leur procédure habituelle de notification des foyers de contamination, quels que soient les résultats du test de COVID-19 pour chaque personne. L'objectif est de continuer à surveiller d'autres groupes de maladies qui pourraient ne pas être liées à la COVID-19 et d'alerter Alberta Health Services de l'apparition éventuelle d'autres maladies.
Transport des élèves	<ul style="list-style-type: none">• Les parents et les enfants ou les élèves ne doivent pas être dans l'aire où les enfants sont ramassés ou entrer dans l'autobus s'ils ont des symptômes de la COVID-19.• Le chauffeur doit bénéficier d'une zone protégée qui peut inclure :<ul style="list-style-type: none">○ une distance physique de deux mètres○ une barrière physique;○ un masque facial non médical;○ autre.• On doit assigner des sièges aux élèves et la répartition des places doit être notée afin de faciliter la recherche des contacts si un élève a la COVID-19. Les élèves qui vivent dans le même foyer devraient s'asseoir ensemble.• Le port d'un masque facial non médical est obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 12^e année.• Les masques faciaux non médicaux peuvent être envisagés pour les élèves de la maternelle à la 3^e année, mais ils ne sont pas systématiquement recommandés.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles doivent élaborer des procédures portant sur l'embarquement, le débarquement et les transferts des élèves qui sont conformes à l'éloignement physique de deux mètres entre tous les individus (sauf les membres du même ménage) et qui peuvent inclure ces aspects : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les enfants ou les élèves montent dans l'autobus à partir des sièges arrière, aux sièges à l'avant. ○ Dans la mesure du possible, limitez le nombre d'élèves par siège sauf s'ils font partie de la même famille. ○ Les élèves du même ménage peuvent s'asseoir sur le même siège. ○ Les élèves débarquent de l'autobus de l'avant à l'arrière. • Un enfant ou un élève qui développe des symptômes pendant le trajet en autobus doit recevoir un masque s'il n'en porte pas déjà un. Le chauffeur contactera l'école pour faire les arrangements appropriés pour que quelqu'un ramasse l'enfant ou l'élève (voir Comment réagir en cas de maladie ci-dessus). • Nettoyage de l'autobus et registres de nettoyage. <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmentez la fréquence du nettoyage et de la désinfection des surfaces à contact fréquent comme les poignées de porte, les fenêtres, les balustrades, le volant, les appareils mobiles et le GPS à la fin de chaque trajet. ○ On recommande de conserver des registres de nettoyage du véhicule.
<p>Formation par stages et autres expériences d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La formation par stages peut continuer à condition que le risque d'infection de tous les participants soit atténué. • Si le placement est en milieu de travail, on s'attend à ce que l'élève respecte les règles sanitaires du milieu de travail, lesquelles doivent se conformer à Workplace Guidance for Business Owners. • La période au cours de laquelle les individus sont en contact étroit doit être la plus courte possible. • On doit éviter l'utilisation commune d'articles ou d'équipement. L'équipement qui doit être partagé devrait être nettoyé et désinfecté avant et après chaque

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>utilisation, ET leurs usagers devraient pratiquer l'hygiène des mains avant et après chaque utilisation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les expériences d'apprentissage où des individus chantent ou jouent d'un instrument à vent en personne sans protection peuvent présenter de plus grands risques de transmission et doivent être retardées pour l'instant. On peut avoir recours à des solutions de rechange comme l'enregistrement ou la diffusion en direct de chaque interprète dans son propre lieu.• Les pratiques sportives et les activités en plein air peuvent avoir lieu en respectant les lignes directrices spécifiques à chaque secteur.• Pour obtenir des conseils plus précis sur les sports et les loisirs à l'extérieur, consultez Guidance for Sport, Physical Activity and Recreation.
Élèves/programmes internationaux	<ul style="list-style-type: none">• Après que le Canada aura levé les restrictions de voyage et que les voyages à l'étranger reprendront, les programmes de voyage à l'étranger et les programmes éducatifs internationaux en Alberta pourront reprendre à condition de respecter les exigences relatives à la mise en quarantaine et les règlements de santé publique (en anglais seulement).

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Annexe A : Coordonnées des SERVICES EN SANTÉ PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE de Services aux Autochtones (Premières Nations) Canada et de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits Services en santé publique environnementale	HEURES D'OUVERTURE Heures ouvrables - 8 h à 16 h	
Bureau d'Edmonton	Environmental Public Health*	780-495-4409
Bureau de Tsuut'ina	Environmental Public Health*	403-299-3939

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Annexe B : Coordonnées des zones de santé publique d'AHS – en anglais seulement

Lien au portail : <https://ephisahs.albertahealthservices.ca/create-case/>

ZONE	ADRESSE COURRIEL	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR LE BUREAU PRINCIPAL
Zone de Calgary	calgaryzone.environmentalhealth@ahs.ca	Calgary 403-943-2288
Zone centrale	centralzone.environmentalhealth@ahs.ca	Red Deer 403-356-6366
Zone d'Edmonton	edmontonzone.environmentalhealth@ahs.ca	Edmonton 780-735-1800
Zone du Nord	northzone.environmentalhealth@ahs.ca	Grande Prairie 780-513-7517
Zone du Sud	she.southzoneeph@ahs.ca	Lethbridge 403-388-6689

INFORMATIONS SUR LA COVID-19

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Remplacé